



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 8 avril 2014

### Opération de lutte contre la pêche illégale aux îles Eparses

---

Déployée depuis le 6 mars 2014 en mission de surveillance maritime dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), la frégate de surveillance « Nivôse » des Forces armées dans la zone Sud océan Indien (FAZSOI) est intervenue pour mettre un coup d'arrêt à des actions de pêche illégale autour des îles Eparses du canal du Mozambique, formant le 5e district des TAAF.

Bien que la pêche y soit strictement réglementée, de plus en plus de pêcheurs en provenance de Madagascar sont signalés par les gendarmes en poste sur ces îles. Les pêcheurs sont à la recherche d'holothuries, aussi appelées concombres de mer, très prisés sur le marché asiatique. Cet animal contribue à l'équilibre écologique des lagons et à l'oxygénation des océans. Sa disparition par action de pêche massive provoquerait un préjudice irréversible.

Le samedi 29 mars au matin, à quelques milles de l'île française de Juan de Nova, la frégate « Nivôse » a déployé ses trois embarcations rapides et son hélicoptère de type « Panther » dans le cadre d'une opération de police d'envergure. Cette action aéromaritime a permis l'interception de cinq navires présents illicitement dans le lagon. Pendant l'opération, deux voiliers ont tenté de fuir mais se sont vus barrer le chemin par la frégate.

Les visites des cinq navires de pêches provenant de Mahajanga (Madagascar) qui transportaient 112 personnes, ont permis d'établir que trois navires pratiquaient la pêche de manière artisanale, mais que les deux autres, plus imposants, semblaient avoir une vocation quasi-industrielle. Près d'une tonne d'holothuries a été appréhendée et rejetée à la mer sur instruction du directeur de la mer sud océan Indien (DMSOI). Ont également été recensés 95 blocs de plongée, plusieurs dizaines de paires de palmes, des sondeurs, des dizaines de harpons ou encore des lignes, remis aux autorités françaises, qui témoignent de l'organisation de la filière. Après rédaction des procès verbaux, les navires ont été sommés de quitter la mer territoriale française.

Ces derniers mois, les îles Éparses ont fait l'objet de nombreux signalements d'incursions et d'activités de pêches illicites suivis par le service de surveillance des pêches du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Réunion.

Cette opération constitue un signal fort à l'encontre des flotilles de pêche en action illicite dans les zones économiques exclusives françaises et plus particulièrement autour de Juan De Nova.

Le « Nivôse » fait partie des cinq unités de la Marine nationale des FAZSOI, dispositif complété du patrouilleur des affaires maritimes « Osiris » pour la surveillance des activités de pêche, qui patrouillent régulièrement dans le canal du Mozambique et dans les mers Australes pour assurer le respect des droits souverains français dans la zone économique exclusive des 11 îles françaises du sud de l'Océan Indien.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

